

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS N° 2/19  
Réponse partielle à la motion Leutwiler**

<b>Objet</b>	Demande de crédit d'études pour l'évitement d'Aubonne
<b>Opération proposée</b>	Investissement
<b>Coût de l'opération</b>	CHF 111'500.- TTC
<b>Frais engagés à ce jour</b>	CHF 51'365.-
<b>Réalisation</b>	Avant novembre 2019
<b>Financement</b>	Trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.
<b>Amortissement</b>	L'investissement sera amorti dans sa globalité par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02, présentant un solde de CHF 647'823,90 au 5 avril 2019. En cas de nécessité, le solde fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.
<b>Plan d'investissement</b>	Pour mémoire avec une réalisation à court terme (0 à 5ans) sans montant.

La soussignée a été invitée par la Commission ad hoc à une séance en présence du Syndic L.-E. Rossier, qu'ils en soient tous remerciés.

**Constat :**

Le Bureau Schopfer et Niggli SA est mandaté par la Municipalité pour étudier de façon réelle et précise la faisabilité des trois variantes, l'évaluation des coûts respectifs et la fixation d'un calendrier des démarches (préavis 2/19, page 6 pt 1.1).

La Commission ad hoc et la COFIN ont reçu la garantie que tous les documents (études, plans, etc.) seront transmis au bureau Schopfer et Niggli, qui sauront les utiliser à bon escient pour leur travaux.

**Frais engagés à ce jour:**

Schopfer et Niggli SA	2017	Chf 2'000.-	Evaluation du coût RC 30
Christe & Gyax SA	2017/18	Chf 32'900.- (18'900.- + 14'000.-)	Analyse de l'exploitation du réseau routier, reports de trafic 2016 et 2040, flux de trafic selon les différentes variantes.
Ingénieur F. Meylan	2017	Chf 2'559.-	Honoraires
Bureau d'études Géomètre Rossier	2018	CHF 12'277.-	Mesures des hauteurs de caves des habitations concernées par les différents travaux.
Divers	2017	Chf 1'629.-	Séance publique et divers
<b>Total</b>		<b>Chf 51'365.-</b>	

## ***Rapport de la COFIN – Préavis 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler***

### **Remarques :**

La COFIN suit l'amendement et le vœu émis par la Commission ad hoc, ceux-ci n'entraînant en principe pas de dépassement à la présente demande de crédit.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi du crédit demandé, soit **CHF 111'500.- TTC**.

Rapporteur : Valérie André

Aubonne, 24 avril 2019